

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Modification budgétaire
- Personnel communal
- Récapitulation des acquisitions et donations foncières
- Commission scolaire/Associatif – Animation/ culture
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 16 DECEMBRE 2010**

Sur convocation en date du 9 décembre 2010, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 16 décembre 2010, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT (arrivé 20 h 47), Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET.

Absents excusés : M. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, M. Joël SEBILLE

Absent : Mme Christelle GEX-FABRY, M. Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

Le quorum étant atteint, M. le maire déclare la séance ouverte à 20 h 35.

I. URBANISME ET TRAVAUX

Urbanisme : M. Mauron évoque le problème posé par les garages de la fruitière dont le permis de construire avait été, dans un premier temps, délivré à un promoteur, puis repris tel quel par l'acquéreur qui a réalisé le projet d'aménagement depuis. Ce dernier est dans l'obligation de déposer une demande de modification de permis afin que ce dossier épineux puisse avancer.

Travaux :

. M. Mauron souhaiterait une réunion exceptionnelle du Conseil Municipal pour chercher à dégager une zone privée ou communale pour de nouvelles constructions. Le principe en est accepté.

SYANE : Décomptes Définitifs – Programme 2009 :

Monsieur le Maire présente les décomptes définitifs des travaux réalisés par l'intermédiaire du SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, ((SELEQ 74)) et demande au Conseil Municipal de bien vouloir les approuver :

Programme	Montant global	Part SYANE	TVA	Part Commune	Frais Généraux
HTA Stade – EP Rue Nouvelle					
Prévision	85437.00 €			62280.00 €	2563.00 €
Réalisation	84620.33 €	8407.16 €	13160.98 €	60587.52 €	2464.67 €
Poste Les Renards					
Prévision	64078.00 €			18752.00 €	1922.00 €
Réalisation	65723.50 €	34678.93 €	10457.03 €	18673.27 €	1914.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et confirme l'engagement de rembourser au SYANE la part communale sous forme de 20 annuités et les frais sur fonds propres.

. M. Mauron rappelle le problème déjà évoqué en commission de travaux à savoir : **la fermeture des commerces le dimanche**. En effet, Le Spar et la Maison de la Presse sont tous deux fermés le dimanche ce qui porte préjudice à la vie commerçante. Il serait souhaitable que ces commerces soient ouverts le dimanche matin. M. Mauron suggère que la mairie leur fasse un courrier leur rappelant les aménagements faits par la Commune avec l'aide financière du FISAC afin d'améliorer la desserte des commerces et de les dynamiser.

. **Assainissement** : M. Mauron informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux d'assainissement conduits par le SIVU Boège-Saxel. En ce qui concerne les Perriers, il y a eu quelques problèmes dus aux réseaux secs inachevés – les enrobés restent à faire au printemps.

. **Déneigement** : Quelques administrés se plaignent de problèmes de déneigement. M. Mauron insiste sur le fait qu'en cas de problème c'est à lui qu'il faut s'adresser et non aux employés.

. Par ailleurs, les **travaux de la rue de Saxel** seront achevés au printemps prochain. Les fossés sont entretenus avec la mini-pelle. Il reste à relever des plaques et à enlever les pavés sur les passages piétons de la rue de la Menoge.

. En ce qui concerne le **projet de l'école élémentaire publique**, l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre devant être lancé, la procédure adaptée est proposée au conseil municipal qui l'approuve.

. En ce qui concerne le **Columbarium**, Novel Industrie doit fournir les casiers en inox, mais la charge de travail de l'entreprise lui interdit de le faire actuellement. M. Mauron choisira le marbre de fermeture des casiers en même temps que celui destiné à réparer le **chœur de l'église**.

. Afin d'organiser le chantier de la **réhabilitation de la salle polyvalente**, il faudra ajuster les dates de commencement et de fin de travaux et trouver des solutions pour la cantine et les Culottes Courtes. M. le Maire et Mme Scherrer rencontreront le directeur de l'école pour discuter avec lui des dates les plus commodes.

II. MODIFICATIONS BUDGETAIRES – Virements de crédits

Décision Modificative n° 4 – Budget Primitif de la M14 – Virement de Crédits

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les virements de crédits à effectuer sur le budget général pour permettre de faire face au mandatement des dernières dépenses d'investissement de l'exercice 2010 notamment en ce qui concerne les travaux de mise en valeur des chemins dans le massif des Voirons.

Le Conseil Municipal,

- pris connaissance de la proposition présentée par Monsieur le Maire ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'effectuer les virements de crédits sur le budget M14 - exercice 2010 de la façon suivante :

Section d'Investissement :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles..... + 100 000.00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours - 100 000.00 €

M. le maire signale par ailleurs au Conseil municipal que la commune a reçu notification de la subvention du Conseil général pour l'ensemble du dossier, à l'exclusion de tout reboisement. Il indique le montant HT de ces subventions à la demande de M. Grobel, soit un total de 116 991 euros.

Décisions Modificatives n° 5 et 6 – Budget Primitif de la M14 – Virement de Crédits

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les virements de crédits à effectuer sur le budget général pour permettre de faire face au mandatement des dernières dépenses de fonctionnement de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal,

- pris connaissance de la proposition présentée par Monsieur le Maire ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'effectuer les virements de crédits sur le budget M14 - exercice 2010 de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre 022 : Dépenses imprévues..... – 16 000.00 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général..... + 6 500.00 €

Chapitre 66 : Charges financières..... + 9 500.00 €

Chapitre 012 : Charges de personnel..... - 3 000.00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.... + 3 000.00 €

III. RECAPITULATION DES ACQUISITIONS ET DONATIONS FONCIERES

. M. le maire rappelle au Conseil municipal la liste des terrains à acquérir dans les Voirons, et lui demande de délibérer pour approuver ces acquisitions une à une.

Acquisition de parcelles dans le massif des Voirons – « Les Beuloz »

« Les Renard » - section B 1170 – 1175 (six copropriétaires)

Le Conseil Municipal,

- Considérant la proposition faite par les Copropriétaires des parcelles sises au lieudit « Les Beuloz » et « Les Renards » respectivement cadastrées section B n° 1170 et section B n° 1175 ;
- Considérant les résultats de la négociation menée par Monsieur le Maire pour l'acquisition de ces parcelles après évaluation par l'O.N.F. ;
- Considérant l'intérêt environnemental de ces parcelles dans le cadre de la mise en valeur du massif des Voirons ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir** les parcelles situées au lieudit «Les Beuloz » et « Les Renards » cadastrées section B n° 1170 et B 1175 d'une superficie respective de 2170 m² et 1455 m² pour un prix global de 1087.00 euros (mille quatre vingt sept euros).

Acquisition d'une parcelle dans le massif des Voirons

« Les Beuloz » section B 1171 (Mme VUARAMBON épouse GENOUD Julie)

Le Conseil Municipal,

- Considérant la proposition faite par Madame VUARAMBON Julie épouse GENOUD, propriétaire de la parcelle sise au lieudit « Les Beuloz » cadastrée section B n° 1171 ;
- Considérant les résultats de la négociation menée par Monsieur le Maire pour l'acquisition de ces parcelles après évaluation par l'O.N.F. ;
- Considérant l'intérêt environnemental de cette parcelle dans le cadre de la mise en valeur du massif des Voirons ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir** la parcelle située au lieudit «Les Beuloz » cadastrée section B n° 1171 d'une superficie de 1616 m² pour un prix global de 484.00 euros (quatre cent quatre vingt quatre euros).

Acquisition de parcelles dans le massif des Voirons

« Les Beuloz » « Les Renard » - section B 1172 – 1176 (M. POMEL Didier et Mme POMEL Jocelyne épouse BACHELARD)

Le Conseil Municipal,

- Considérant la proposition faite par Monsieur POMEL Didier de vendre à la Commune les parcelles sises au lieudit « Les Beuloz » et « Les Renards » respectivement cadastrées section B n° 1172 et section B n° 1176 ;
- Considérant les résultats de la négociation menée par Monsieur le Maire pour l'acquisition de ces parcelles après évaluation par l'O.N.F. ;
- Considérant l'intérêt environnemental de ces parcelles dans le cadre de la mise en valeur du massif des Voirons ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir** les parcelles appartenant à Mr POMEL Didier et Mme POMEL Jocelyne épouse BACHELARD, situées au lieudit «Les Beuloz » et « Les Renard » cadastrées section B n° 1172 et B 1176 d'une superficie respective de 1662 m² et 1255 m² pour un prix global de 874.00 euros (huit cent soixante quatorze euros).

Acquisition de parcelles dans le massif des Voirons – B 315/320/461/469/528

« Bois des Esserts » « Sur Camétran » « Sur les Châteaux » (Groupement Forestier du Violon)

Le Conseil Municipal,

- Considérant la proposition faite par les Fils de Cyrille Ducret de vendre à la Commune des parcelles appartenant au Groupement Forestier du Violon, sises aux lieudits « Bois des Esserts » « Sur Camétran » « Sur les Châteaux » cadastrées section B n° 315, 320, 461, 469, 528 ;
- Considérant les résultats de la négociation menée par Monsieur le Maire pour l'acquisition de ces parcelles après évaluation par l'O.N.F. ;
- Considérant l'intérêt environnemental de ces parcelles dans le cadre de la mise en valeur du massif des Voirons ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir** les parcelles situées aux lieudits « Bois des Esserts » « Sur Camétran » « Sur les Châteaux » cadastrées section B n° 315, 320, 461, 469, 528 d'une superficie globale de 3ha 69a 75ca (36975 m²) pour un prix arrondi à 11 300.00 € (onze mille trois cents euros).

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à remplir toutes formalités nécessaires à ces acquisitions et à signer les actes à intervenir auprès de l'Office Notarial de Boège.

. **Acquisition/donation Métral-Court** : il s'agit d'un terrain situé lieudit « Bois des Esserts » section B n° 325 d'une superficie de 1250 m² à gauche du chemin qui monte à Rocafort, avec une belle meulière et du bois. M. Métral-Court propose de faire donation du fond à la commune et de lui vendre le bois qui s'y trouve. La valeur de ces essences (épicéas et sapins) a été estimée par M. Joseph Roch à 45 € le m³ soit un total de 4 050 € correspondant à 100 m³ sur écorce. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette transaction.

. **Passation d'actes authentiques en la forme administrative** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer en la forme administrative l'acte concernant la transaction Métral/Court ainsi que la prise de possession par la Commune du bien vacant et sans maître (BAUD Victor) par l'intermédiaire de la **Sarl SAF-ACT** établie - Les Villards sur Thônes et représentée par Me FAVRE-FELIX. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'aboutissement des acquisitions. Par ailleurs, le Conseil Municipal désigne M. Jean Mauron, 1^{er} adjoint, pour représenter la Commune dans les actes reçus par Monsieur le Maire en la forme administrative.

IV. PETITE ENFANCE :

M. le maire informe le Conseil municipal des problèmes liés à la **crèche Badaboum**. Le contrat passé entre la commune d'Habère-Lullin et la CAF. Il indique les différences de tarif entre le coût pour les familles de l'accueil à la crèche et chez une assistante sociale. Sur les cinq familles qui ont un enfant accueilli régulièrement ou occasionnellement à la crèche, trois sont venues à la mairie et le service de soutien aux assistantes maternelles et aux familles leur a trouvé une solution dans la semaine. M. le maire rappelle par ailleurs que l'accueil chez les assistantes maternelles des petits d'âge préscolaire ne représente aucun coût pour la collectivité, alors que l'accueil en crèche, au contraire, implique un financement élevé.

M. le maire rappelle également que la position de Boège a toujours été claire par rapport à la crèche et que la commune a toujours explicitement refusé de s'impliquer dans son fonctionnement, financièrement ou autrement. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir valider ce refus : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme le refus de la commune de Boège de toute implication dans le fonctionnement de la crèche Badaboum.

V. AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIONS, CULTURE

. **Cantine** : Mme Scherrer informe le Conseil municipal que certains parents demandent le remboursement des repas non pris pour cause de grève du personnel de cantine, arguant du fait que ces repas ne sont pas facturés par le Collège à la mairie. De son côté, la municipalité a une position très claire qui est le non-remboursement de ces repas, en raison des frais de secrétariat que cela impliquerait – en effet, de nombreuses familles prennent des repas au jour et ne sont pas au forfait. En dépit des explications données à cet effet, la revendication persiste et une pétition circule parmi les parents de l'école élémentaire de Boège et de l'école maternelle.

Mme Scherrer propose au Conseil municipal une **modification au règlement de la cantine**, devant prendre effet à la rentrée de septembre 2011 : il s'agit de supprimer la phrase « En cas de grève, les remises d'ordre sont faites selon le nombre de jours de fermeture officielle de la cantine » et de la remplacer par la suivante, déjà inscrite sur les bulletins d'inscription de la cantine : « Les jours de grève où la cantine n'est pas assurée ne seront pas remboursés ». Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

De surcroît, Mme Goy, secrétaire générale et Mme Scherrer ont établi une comptabilité des frais réels de la cantine pour l'année 2009. Mme Scherrer attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que les frais de mise à disposition du personnel sont plutôt sous-estimés. Dans tous les cas, il apparaît que plus de la moitié des frais liés à la cantine sont payés par la commune et non par les familles. Un document résumant et expliquant ces faits a été distribué aux parents venant inscrire leurs enfants pour le second trimestre. Mme Scherrer demande au Conseil municipal de bien vouloir prendre une décision de principe, à savoir que si des familles exigent le remboursement de la cantine, en dépit de ces informations, la commune augmentera le coût du repas pour tout le monde. Le Conseil municipal est d'accord avec ce principe.

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
PAYEMENTS PAR LES FAMILLES	34 601 €	REPAS FACTURES PAR LE COLLEGE	34 548 €
		MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	31 718 €
		SURVEILLANCE CANTINE	10 628 €
TOTAL DES RECETTES	34 601 €	TOTAL DES DEPENSES	76 894 €

. M. Hervier demande au Conseil municipal un accord de principe pour offrir aux bénévoles qui ont participé à l'organisation du Festival Sentiers Nature Sentiers Culture de cet été un petit buffet lors d'une réunion bilan dont la date n'est pas encore fixée. Le cinéaste qui a filmé pendant toute la durée du festival lui a transmis deux films à projeter à cette occasion.

. M. Hervier se propose par ailleurs de repartir sur le principe des **apéro-concerts pour l'été 2011**. Il réunira les associations intéressées afin d'être sûr que la répartition des tâches est claire et sera assurée de façon optimale.

. M. le maire indique que **les vœux du maire auront lieu le samedi 8 janvier à 11 h dans la salle communale**.

VI. QUESTIONS DIVERSES

. M. Saillet propose le principe de la réalisation d'un nouveau **plan de la commune** : une entreprise de communication, Média Plus, réalise des plans communaux financés par la publicité, et donc gratuits pour les municipalités. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette suggestion à l'unanimité moins une voix contre, celle de Mme Forestier.

. M. le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter le versement d'une subvention de **2 262 euros au Comité de Foire**. Il rappelle que cette somme correspond au reversement des droits de place des exposants, perçus directement par la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

. M. le maire présente au Conseil municipal la convention de mise à disposition du matériel liée à la réalisation à Boège des **passesports biométriques**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le maire à signer cette convention en son nom.

. M. le maire donne alors la parole à Mme Goy et lui demande de présenter des mesures d'action sociale en faveur des employés communaux. Mme Goy rappelle que ces mesures constituent une obligation légale. Après consultation de divers prestataires et réunion des secrétaires des Communes de la Vallée, le Conseil Municipal choisit d'adhérer au Comité National des Œuvres Sociales, afin de permettre aux employés d'avoir accès à différentes prestations. Le coût afférent est d'environ 169 euros par an par employé. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire déclare la séance levée à 22 h 45.